

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 17 janvier 2017** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2017-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2016, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-01-03 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (1 ET 2) DU 13 DÉCEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires (1 et 2) du 13 décembre 2016, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires (1 et 2) du 13 décembre 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-01-04 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2016, au montant de **99 513,92 \$**.

ADOPTÉE

2017-01-05 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2016, au montant de **550 967,07 \$**.

ADOPTÉE

2017-01-06 AUTORISATION DE PAIEMENTS – QUOTE-PARTS ET SERVICES DE PLUS DE 10 000 \$

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser les paiements suivants pour l'année 2017 :

QUOTE-PARTS :

- Agence métropolitaine de transport (AMT) (Fonds d'immobilisations): **139 220\$**
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM): **223 545,53\$**
- Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC): **769 516\$**

SERVICES :

- Ville de Pincourt (traitement des eaux usées): **120 262 \$**
- Ville de L'Île-Perrot (pompiers et premiers répondants): **700 435 \$**
- Ville de L'Île-Perrot (eaux usées du parc industriel année 2016): **19 516 \$**

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2017-01-07 AUTORISATION DE PAIEMENTS – CONTRATS LOGICIELS INFORMATIQUES – ANNÉE 2017

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'autoriser les paiements pour les contrats de service des logiciels suivants :

- **ACCEO Solution** pour le logiciel financier : **18 647 \$** plus taxes;
- **PG Solution** pour le Gestionnaire Municipal (logiciel pour l'urbanisme et les travaux publics) et **ACTIVITEK** (logiciel loisirs) : **25 141 \$** plus taxes.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires 1-02-132-00-415, 1-02-611-00-415 et 1-02-711-00-415.

ADOPTÉE

2017-01-08 CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS NO 386, 395, 466, 503, 518 ET 520

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 248 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NO	POUR UN MONTANT DE \$
386	22 100 \$
395	316 100 \$
466	51 900 \$
503	1 273 900 \$
518	400 400 \$
520	183 600 \$

Considérant que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 248 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 31 janvier 2017;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, 100, boulevard Don-Quichotte bureau 1, L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

2017-01-09

COURTE ÉCHÉANCE – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NO 466, 503, 518 ET 520

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 248 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 386, 395, 466, 503, 518 et 520, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans, à compter du 31 janvier 2017; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **466**, **503**, **518** et **520**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2017-01-10 PROLONGATION DU TERME DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NO 386 ET 466

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot avait le 21 juin 2016, un montant de 88 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 776 400 \$, pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 386 et 466;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue; Considérant qu'un montant de 14 500 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 74 000 \$;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 31 janvier 2017.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot emprunte **74 000 \$** par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 7 mois et 10 jours au terme original des règlements d'emprunt no **386** et **466**.

ADOPTÉE

2017-01-11 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NO 386, 395, 466, 503, 518 ET 520

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 386, 395, 466, 503, 518 et 520, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 31 janvier 2017, au montant de 2 248 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,6950	138 000 \$	1,25 %	2018	2,35510 %
		142 000 \$	1,45 %	2019	
		145 000 \$	1,70 %	2020	
		149 000 \$	1,90 %	2021	
		1 674 000 \$	2,10 %	2022	

2- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,6090	138 000 \$	1,25 %	2018	2,38303 %
		142 000 \$	1,50 %	2019	
		145 000 \$	1,75 %	2020	
		149 000 \$	1,95 %	2021	
		1 674 000 \$	2,10 %	2022	

3- MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,9150	138 000 \$	1,20 %	2018	2,39283 %
		142 000 \$	1,50 %	2019	
		145 000 \$	1,75 %	2020	
		149 000 \$	1,95 %	2021	
		1 674 000 \$	2,20 %	2022	

4- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,7156	138 000 \$	1,25 %	2018	2,39432 %
		142 000 \$	1,50 %	2019	
		145 000 \$	1,70 %	2020	
		149 000 \$	1,90 %	2021	
		1 674 000 \$	2,15 %	2022	

5- MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION SCOTIA CAPITAUX INC.	98,8560	138 000 \$	1,25 %	2018	2,40494 %
		142 000 \$	1,50 %	2019	
		145 000 \$	1,75 %	2020	
		149 000 \$	1,90 %	2021	
		1 674 000 \$	2,20 %	2022	

Considérant que l'offre provenant de la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement :

Que l'émission d'obligations au montant de **2 248 000 \$** de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot soit adjugée à la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

2017-01-12

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 473-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 473 SUR LES NUISANCES

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **473-3** modifiant le Règlement no 473 sur les nuisances afin d'y ajouter et modifier diverses dispositions, notamment concernant le bruit.

2017-01-13 **RÈGLEMENT NO 445-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445, CONCERNANT LES BACS À ORDURES – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement sur les tarifs no 445 pour y ajuster les tarifs concernant les bacs à ordures;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil du 13 décembre 2016;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **445-19** modifiant le règlement sur les tarifs no 445, concernant les bacs à ordures.

ADOPTÉE

2017-01-14 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2016 – CLUB DE PLONGEON VAUDREUIL-DORION**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **770 \$** au **Club de Plongeon de Vaudreuil-Dorion** pour le soutien à l'inscription de 9 plongeurs, résidents de la Ville, pour l'année 2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération de l'année financière 2016 et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-01-15 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2016-2017 – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DES TROIS-LACS**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **1 050 \$** au **Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs** pour le soutien à l'inscription de 4 patineurs, résidents de la Ville, pour la saison 2016-2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-01-16 **OCTROI DE SUBVENTION – ÉDITION 2017 COOP DE L'ÎLE – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que la Coop de l'Île permet à des jeunes âgés de 13 à 16 ans des 4 municipalités de l'île Perrot de créer leur propre emploi d'été, par le biais d'une entreprise coopérative.

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **750 \$** au **Carrefour Jeunesse Emploi de Vaudreuil-Soulanges** pour l'édition 2017 de la Coop de l'île.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-01-17 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2016 – CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **4 445 \$** au **Club de gymnastique Gymini** pour le soutien à l'inscription pour l'année 2016 de 127 enfants de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération de l'année financière 2016 et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-01-18 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – MICHAELA HOPE ISAACSON**

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive parmi les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que Michaela Hope Isaacson représente l'élite sportive dans la pratique de la danse irlandaise et qu'elle satisfait aux exigences d'admissibilité établies par la Ville en matière de soutien à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **500 \$** à **Michaela Hope Isaacson** afin de l'aider à défrayer les coûts entourant sa participation au Championnat mondial 2017 de danse irlandaise à Dublin.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-01-19 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2016-2017 – ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DE L'ÎLE-PERROT**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **50 100 \$** à l'**Association de Hockey mineur Île Perrot** pour le soutien à l'inscription de 167 joueurs de la Ville pour la saison 2016-2017.

Que la Ville verse à l'organisme la différence entre la subvention accordée et ce qui lui est dû en date du paiement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-01-20 OCTROI DE SUBVENTION 2017 – FONDATION DU PATRIMOINE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **6 000 \$** à la **Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal** pour l'année 2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

2017-01-21 OCTROI DE SUBVENTION 2017 – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE PERROT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **700 \$** à la **Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot** pour l'année 2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

2017-01-22 PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière en vertu du **Programme Emplois d'été Canada** 2017;

Que la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tous les autres documents à cette fin;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents à ce programme à même le budget d'opération et à imputer ces coûts au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

2017-01-23 EMBAUCHE DE PERSONNEL – PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE – POSTE PERMANENT À TEMPS PARTIEL

Considérant que les heures d'ouverture de la bibliothèque ont été augmentées afin de permettre l'accessibilité par les citoyens les lundis et sur les heures de dîner;

Considérant ces changements, il est nécessaire de procéder à la création d'un nouveau poste permanent à temps partiel à la bibliothèque.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'embaucher madame **Dominique Cardinal**, à titre de préposée à la bibliothèque Marie-Uguay, poste permanent à temps partiel et ce, rétroactivement au 5 janvier 2017, le tout selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2017-01-24 ACTE DE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA, GESTION BERNARD LEMAY INC. ET DÉVELOPPEMENT BANLIEUE-OUEST INC. – PLATEAU NOTRE-DAME – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec, Bell Canada, Gestion Bernard Lemay Inc. et Développement Banlieue-Ouest Inc. concernant le lot **4 912 040** pour le projet domiciliaire du Plateau Notre-Dame.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de décembre 2016 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de correction no 2017-01 – Règlement no 495-1.
- Procès-verbal de correction no 2017-02 – Règlement no 479-1.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-01-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de lever la séance à 19h57.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
